

**SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO
G.RABANY-LAYEC**

**Commissaires de Justice associés
39, Avenue du Président Wilson
93100 Montreuil-Sous-Bois**

**Tel 01.42.87.01.16
Mail : etude@huissier-93.fr**

**PREMIERE
EXPEDITION**

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION
TRANSFORME EN PROCES-VERBAL DE
DIFFICULTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE PREMIER DECEMBRE**

De 13H30 à 13H45

A LA REQUETE DE :

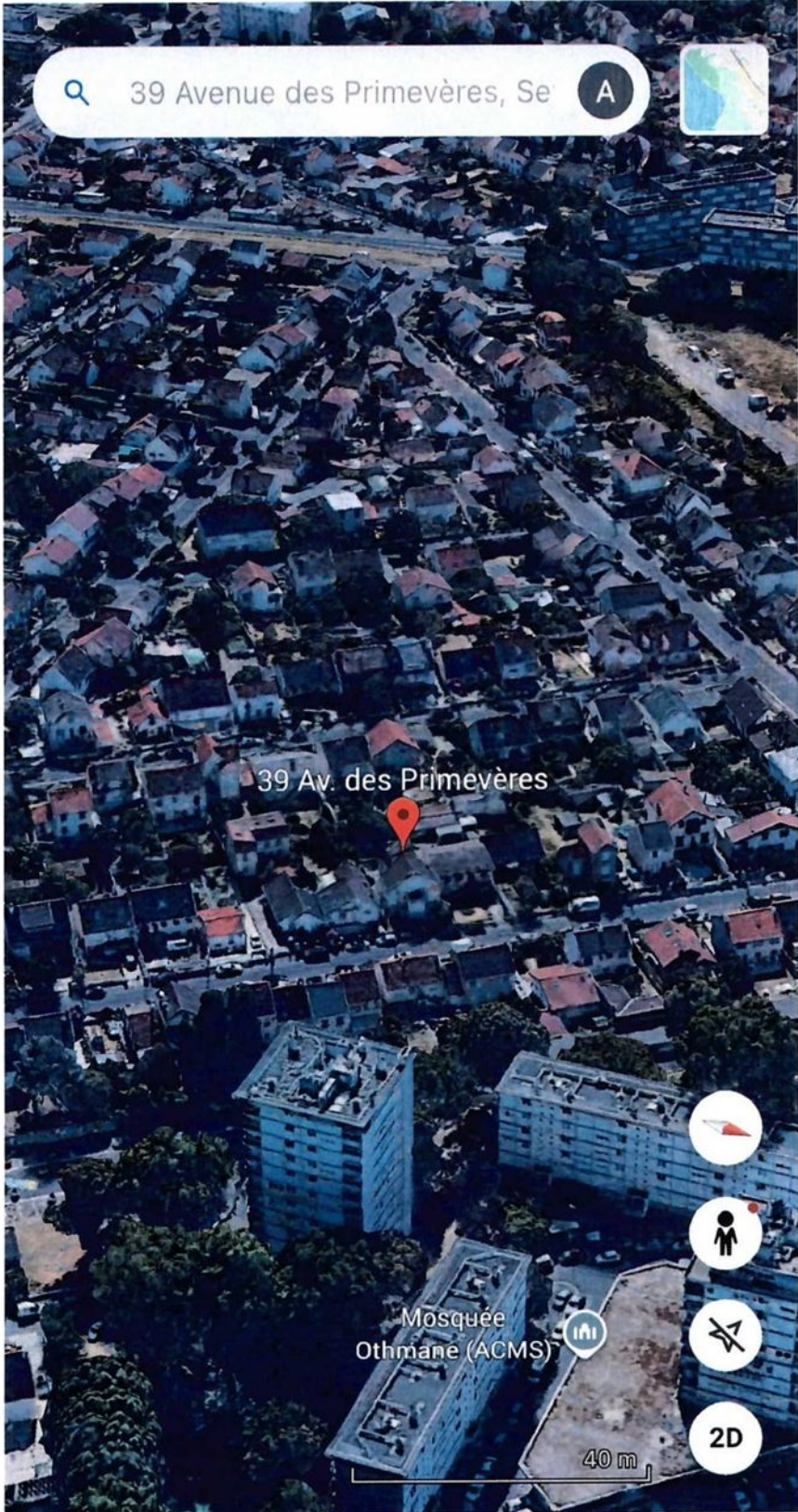
La société [REDACTED] [REDACTED], S.A au capital de 1.253.974.758,25 euros, dont le siège social est sis 50 Boulevard de Sébastopol 75155 PARIS CEDEX 03, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, domicilié es qualité audit siège

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Alain CIEOL, Avocat Associé du Cabinet BCMH, Barreau de Seine Saint Denis, demeurant 2 Rue de Lorraine, 93000 BOBIGNY,

Agissant en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de Maître Alexandre ALLENO Commissaire de Justice associé au sein de la SCP CHASTANIER ALLENO RABANY LAYEC commissaires de Justice associé à 93100 MONTREUIL, 39 Avenue du Président Wilson en date du 19.11.2025

Et d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY en date du 14.05.2024, signifié le 31.05.2024, et devenu définitif ainsi que cela résulte d'un Certificat de non appel délivré par le greffe de la Cour d'Appel de PARIS le 16.07.2024

Je, Alexandre ALLENO, Commissaire de Justice associé, membre de la SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO – G. RABANY-LAYEC, Commissaires de Justice associés, Audienciers près le Tribunal judiciaire de BOBIGNY et près du tribunal de proximité de Montreuil-Sous-Bois,



REMARQUES GENERALES :

Il s'agit d'une maison d'habitation datant des années 1925 implantée en retrait de rue sur un terrain plat de forme rectangulaire laquelle serait divisée en plusieurs logements.

Son style architectural est typique des constructions de l'époque de construction.

La maison est élevée sur sous-sol semi-enterré et d'un rez-de-chaussée surélevé sous combles.

Le gros-œuvre est édifié de maçonnerie cimentée et la toiture à deux pans est réalisée de tuiles plates sur une charpente en bois. La façade avant est sous enduit en état d'usage.

Le bien immobilier est situé au nord de la commune dans une rue pavillonnaire avec en toute proximité de grands ensembles immobiliers à caractère social en cours de transformation et rénovation.

Les établissements scolaires de la maternelle au lycée sont situés à proximité à moins d'un km et donc accessibles à pied.

Les commerces et services sont situés à proximité à environ 1,5 km avec notamment le centre commercial « BEAU SEVRAN ».

La desserte ferroviaire est aisée avec la proximité à environ 1,5 km de la gare RER B de SEVRAN BEAUDOTTES située dans le centre commercial BEAU SEVRAN.

La desserte routière est bonne avec la proximité des accès aux autoroutes A1 et A86.

Je constate à mon arrivée sur site que le pavillon est muré et que deux portes métalliques anti-intrusion sont posées au niveau du sous-sol. Le portail est fermé par une chaîne avec cadenas.

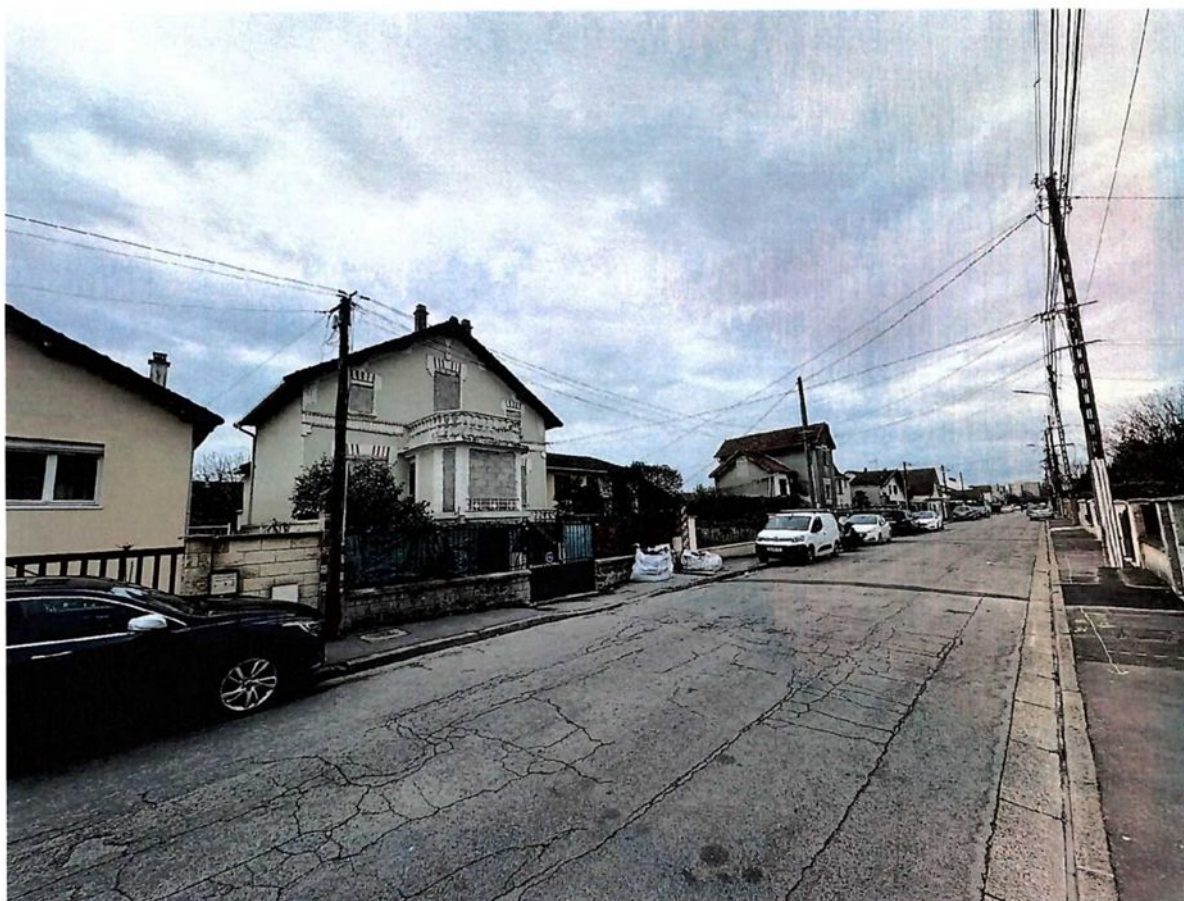
Deux affiches scotchées d'un arrêté préfectoral sont présentes sur les deux portes métallique anti-intrusion.

Il s'agit d'un arrêté n°23-0334 HI REM relatif à un traitement de l'insalubrité en date du 07.06.2023 et d'un arrêté n° 23-0139 relatif à un danger imminent en date du 08.03.2023









L'entrée dans les lieux n'est de ce fait pas possible.

Je sursois à mes opérations et dresse le présent procès-verbal de description transformé en procès-verbal de difficulté.

Ma mission étant terminée,

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description transformé en procès-verbal de difficulté, clos ce jour établi sur huit feuilles recto, enregistré au rang des minutes de l'étude.

Référence dossier étude 136456/5528



